

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



ALLANCHE - Commune

Séance du vendredi 12 avril 2024

Membres en exercice
: 14

Date de la convocation: 05 avril 2024

Présents : 13 *douze avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,*

Votants: 14

Présents : Claudine HOUSSELLE, Philippe ROSSEEL, ERIC VIALA, Patrick MERAL, ALAIN GRIFFE, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, AUDREY BLANQUET, JENNIFER DEVÈZE, LUDOVIC LEVAIS, THIERRY MARSILHAC, CLAUDE PESCHAUD, JULIEN THERON

Pour : 14

Représentés: JACQUELINE BARTHAIRE représentée par Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Abstention : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:
JENNIFER DEVÈZE

Présents non votants :

Absents:

Objet: Sollicitation du produit des amendes de police 2024 - DE_060_2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil départemental doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 3500 habitants.

Il propose de soumettre un dossier de demande de subvention (amendes de police) pour la restauration des parapets des murs de soutènement Avenue du Puy Mary et du Pont Romain d'Allanche.

Lesdits travaux de restauration sont situés sur la route départementale n°09 et sont estimés à **VINGT NEUF MILLE HUIT CENT SOIXANTE DOUZE EUROS ET DEUX CENTIMES HORS TAXES (29.872,02 € HT).**

Le conseil municipal, vu l'exposé du Maire et après



Date de transmission de l'acte: 31/05/2024

Date de réception de l'AR: 31/05/2024

015-211500012-DE_060_2024-DE
A G E D I

- DECIDE de déposer un dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2024 ;
 - ETABLIT le plan de financement comme suit :
- Montant estimatif du projet HT : 29.872,02 €
 Montant estimatif du projet TTC : 35.846,42 €

MONTANT DES TRAVAUX ET DES SUBVENTIONS À PERCEVOIR	DÉPENSES	RECETTES
MONTANT DES TRAVAUX HT	29.872,02 €	
Produit des amendes de police 2024 (25%)		7.468,00 €
AUTOFINANCEMENT (75 %)		22.404,02 €
TOTAL HT	29.872,02 €	29.872,02 €

- AUTORISE le Maire à signer tous documents afférant à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,
 Le Maire,
 Philippe ROSSEEL

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
 compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
 et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le : 24 AVRIL 2024

publié le :

24 AVR. 2024



Date de transmission de l'acte: 31/05/2024
 Date de réception de l'AR: 31/05/2024

015-211500012-DE_060_2024-DE
 A G E D I